

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 6 heures
du soir: 40, Rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir rue 25 de Mayo 55.

Toute la correspondance devra être dirigée au
Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas
rendus.

Téléphone «La Cooperativa» N.º 319

Impreso en los Talleres de El Soto

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

RÉDACTEUR EN CHEF: J. G. Boron Dubard

Rédaction et Administration: 46, rue Maciel.

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR: A. Ros

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campesina
Un mois	\$ 1 00	1 20
Trois mois	3 00	3 50
Six mois	5 00	6 00
Un an	10 00	10 00

Les abonnements partent du premier et du quinze
de chaque mois.

Les réductions pour semestres et années ne por-
tent que sur souscriptions payées d'avance.

Charles Cornic

On vient d'inaugurer à Morlaix un monu-
ment élevé à la mémoire d'un brave marin,
très célèbre en son temps, presque oublié
aujourd'hui et dont l'histoire publiée récem-
ment par un Breton bretonnant qui occupe un
rang distingué dans le monde des lettres, ne
manque ni d'intérêt ni d'actualité, à une épo-
que où les croiseurs sont si fort à la mode.

Le monument de Morlaix est destiné à per-
pétuer le souvenir des exploits de Charles Cornic,
un de ces fameux corsaires qui, sous
Louis XV, coururent sus aux navires anglais
avec tant de bonheur. Le biographe de Char-
les Cornic est M. Le Goffic qui lui a consacré
un des chapitres les plus attachants de son
livre *Sur la Côte*, chapitre très docu-
menté et très instructif, comme tout le livre
du resle.

Ce qu'il y a de plus curieux dans la vie de
Charles Cornic, ce sont moins peut-être les
héroïques aventures du marin que les tribu-
lations auxquelles celui-ci fut exposé par son
origine roturière. Comme son biographe le
dit très bien, ce qu'il a voulu retracer, c'est
la carrière d'un de ces «officiers bleus», en-
fant du peuple, sans grande éducation, qui,
par leur courage, leur habileté, leur sens à la
fois militaire et marin, s'élevèrent au pre-
mier rang, sans que les officiers du grand
corps, presque tous gentilshommes et dont
ils devenaient les égaux à force d'audace et
d'héroïsme, pussent leur pardonner ni leur
origine, ni leurs actions d'éclat.

Ainsi nous voyons Cornic, après cent ren-
contres avec les Anglais dans lesquelles il
s'est conduit de la façon la plus brillante,
obtenir enfin le commandement d'un vérita-
ble bâtiment de guerre, la *Fidélité*, cor-
vette de 32 canons, montée par 210 hommes
d'équipage. Avec cette corvette il a déjà
mis en déroute, au large d'Ouessant, trois
frégates anglaises dont une de 50 canons,
capturant quelques corsaires ennemis et
accomplissant maints coups d'audace. Mainte-
nant il s'agit de convoier jusqu'à Havre, bloqué par
la flotte de l'amiral Rodney, un bâtiment
chargé de canons.

Cornic fait hisser à son mat le pavillon en-
nemi, commandant à son second navire de con-
server le pavillon français, et, feignant de lui
donner la chasse, passe librement au travers
des Anglais, qui le prennent pour un des
leurs, jusqu'au moment où, arrivé à la hau-
teur de la dernière ligne, il arbore son dra-
peau, fêlant ses dents bordées d'effluents toutes
voiles dehors au Havre.

Suivant un des biographes de notre héros,
la récompense de cette belle action ne se so-
rait pas fait longtemps attendre: huit jours
après son arrivée au Havre, Cornic aurait ap-
pris que le commandement de sa corvette lui
était retiré. Les négociants bretons voulant
réparer d'une manière éclatante l'injustice du
ministère, se seraient «cotisés» pour mettre
en chantier et armer un navire de fort tonna-
ge, la *Prothème*, qui ne reçut pas moins de
61 canons et dont ils offrirent le commande-
ment à Cornic.

Nous trouvons bien Cornic, dit M. Goffic,
en 1761, sur un vaisseau de 61 canons et de
500 hommes d'équipage, mais ce navire est
inscrit comme vaisseau du roi et il s'appelle
le *Protée*.

Cornic y fit merveille. Enumérer une par
une toutes les prises qu'on lui attribue, citer
tous ses coups d'audace, longuement mis en
que suivait une exécution foudroyante, est une
tâche dont nous ne nous sentons point capa-
ble. Nous ne rappellerons ici que sa rencontre
avec l'*Ujar*, navire de la Compagnie des Indes
anglaises, «du port de 800 tonneaux, armé de
25 canons et de 100 hommes d'équipage» et
dont il s'empara après une lutte acharnée.
Elle montre mieux qu'aucun autre fait du
même ordre, et à cette époque l'attitude du
corps de la marine royale à l'égard des offi-
ciers bleus.

Seize officiers de cette marine royale et par-
mi eux le marquis de Bussy, brigadier des
armées du roi, se trouvaient prisonniers à

bord de l'*Ujar*. Délivrés de force par Cornic,
ils en gardèrent un ressentiment profond. Une
fois à Brest, et comme les négociants et le
peuple ne cessaient de porter aux nues la
vaillance et le désintéressement de Cornic, qui
n'avait pas voulu prendre sa part des cinq mil-
lions de diamants trouvés dans la cale de
l'*Ujar*, sept d'entre eux tramèrent contre leur
libérateur une manière de complot ténébreux
dont l'issue tourna, au reste, à leur pleine
confusion. Débarquant un matin à la cale de
la Rode, Cornic y trouva les sept gentilshom-
mes hérissés de colère, la main sur la garde
de leur épée et qui lui barrant le passage.

—Est-ce à moi que vous en voulez, mes-
sieurs? dit Cornic. Parlez. Je suis à vos or-
dres.

Les sept gentilshommes s'expliquent tu-
multueusement: ils se sont juré d'avoir la vie
de Cornic et il faut qu'il donne satisfaction à
chacun d'eux.

—Soit, dit tranquillement Cornic.

Le groupe se rend sur la grève, au pied
des remparts. Un premier officier croise le
fer avec Cornic: il est blessé. Un autre se
présente qui succombe; un troisième éprouve
le même sort; un quatrième, un cinquième,
un sixième ne sont pas plus heureux. Le der-
nier qui reste se trouble, alléguant qu'il faut
remettre l'affaire et qu'on manque de témoins.

—Ces messieurs nous en serviront, dit Cor-
nic en montrant les blessés.

Et il cultive son dernier adversaire.

Ceci ressemble beaucoup à une page de
roman d'Alexandre Dumas père. Il se pourrait
bien qu'en outre des documents authentiques
dont s'est inspiré M. Le Goffic il se fit aussi
quelque peu inspiré de la légende. Quelques
semaines après ce duel à la d'Artagnan, quel-
ques-uns des adversaires de Cornic ne se
portaient peut-être pas plus mal que le rude
corsaire.

Mais c'est là un détail qui n'enlève aucun
mérite, ni au héros de Morlaix, ni à l'œuvre
de M. Le Goffic. Le cas de cet officier bleu
n'est d'ailleurs point un cas isolé, et l'on s'ex-
plique aisément, à une époque où les pré-
jugés de castes étaient si enracinés, les jalou-
sies, les rivalités, les rancunes qui devaient
exister entre des officiers d'origines si différen-
tes sortant de milieux sociaux toujours en lutte
et dont les uns n'avaient guère pour eux que
leur titre nobiliaire tant ils que les autres,
sans leur rude écorce, exchaient des cœurs
solidement trempés qui savaient se montrer
à la hauteur des circonstances les plus pé-
rilleuses.

Aujourd'hui, Dieu merci, ces préjugés de
caste ont disparu; l'instruction et l'éduca-
tion marquent seules la limite qui sépare
les hommes appartenant à une même pro-
fession; cependant il faut regretter que la
marine militaire soit restée, par certains
côtés, un peu trop fidèle à ses vieilles tra-
ditions et que, sous prétexte d'esprit de
corps, elle continue à croire qu'il existe
au-delà de ce qu'il peut encore exister des officiers
bleus alors qu'il existe seulement une gran-
de famille de marins dont les membres
se différencient seulement par leur degré
d'instruction.

Mais des réformes trop importantes et des
progrès trop rapides ont été accomplis dans ces
dernières années pour que nous n'ayons pas
le droit d'espérer qu'une ère nouvelle s'ou-
vrira bientôt pour nos marins, attribuant
à chaque marin sans distinction, aujour-
d'hui de la lutte, la place et la récompense
auxquelles lui donneraient droit ses capacités
et ses états de services.

L'immigration italienne

Paris, 15 Septembre.

Chacun des recensements indique, en mé-
me temps qu'une diminution constante de
la population française, un accroissement
de la population étrangère très supérieur à
celui que se produit dans les autres pays d'Eu-
rope. Parmi les peuples qui nous envoient le
plus grand nombre de leurs nationaux, disent

les *Débats*, la petite Belgique occupe le
premier rang (167,860 en 1891); l'Italie la
suit d'assez près avec le chiffre, respectable en-
core, de 286,012 émigrants.

Ce sont ceux-ci qui ont donné lieu chez
nous aux plus récents conflits, et la question
de l'immigration italienne en France présente
un caractère de gravité qui préoccupe égale-
ment les écrivains des deux pays. Il y a quel-
ques mois, le comte Paulucci di Calboli la
traitait dans une Revue de Turin; M. Alcide
Ebray publia aujourd'hui sur ce même sujet
une très intéressante étude dans le *Corres-
pondant*. Les deux articles sont écrits avec une
impartialité et une compétence qui donnent à
leurs conclusions, d'ailleurs analogues, une
sérieuse autorité. Les dissentiments politiques
n'ont pas été la seule cause des désordres si
fréquents entre Français et Italiens. Ces dé-
sordres se sont reproduits partout, en Suisse,
aux Etats-Unis, au Brésil et ce que M. di Cal-
boli n'hésite pas à dire de la moralité médioc-
re des émigrants italiens suffit à les expli-
quer; encore la France a-t-elle toujours eu le
privilege d'attirer «ce qu'il y a de mieux dans
cette immigration». Ceci ne suffirait qu'impar-
faitement à nous rassurer: si les sociologues
des deux pays, M. Tosti et M. Tarde, ne nous
affirmaient quelque noble moral des Italiens
qui viennent en France s'élever, d'année en
année, de façon très sensible.

L'une des principales causes en est dans
l'application de la loi française du 8 août 1893
qui soumet à un certain contrôle les étran-
gers résidant en France. Cette mesure sou-
leva jadis, de l'autre côté des Alpes, de vio-
lentes protestations. M. di Calboli a le cou-
rage de dire que nous avions le droit de la
prendre; il en constate les heureux effets
et pousse même la loyauté jusqu'à recom-
mander que, d'une façon générale, les lois fran-
çaises ont amélioré le sort matériel aussi bien
que moral de ses concitoyens. La loi de 1871
par exemple, en interdisant l'emploi d'enfants
de moins de seize ans par les acrobates, les
saltimbanques et mendiants de profession, a
mis un terme à une véritable traite d'enfants
dont les petits italiens étaient autrefois les
plus nombreuses victimes.

Si le nationalisme continue de rester le genre
de vie normal de la plupart des émigrants,
s'ils se placent surtout aux professions am-
biantes (marchands de sorbets et de marrons,
maçons, ramoneurs, plâtriers, remouleurs),
on remarque pourtant chez quelques-uns
d'entre eux des habitudes plus sélectes.
C'est ainsi qu'on voit à Paris, dans les 11e,
18e et 19e arrondissements, des colonies de
vitrificateurs italiens, tous originaires du Val-
d'Aoste, dont la vie laborieuse, tranquille et
économe pourrait servir d'exemple à beau-
coup de nos ouvriers. Mais ce ne sont encore
là que des exceptions et les innombrables
émigrants qu'exporte la péninsule n'ont pas
cessé d'être un danger pour la plupart des
pays étrangers et un sujet de préoccupation
pour les hommes d'Etat italiens.

Le marquis Visconti-Venosta promettait
récemment, à la tribune de Monte-Citorio,
une prochaine loi destinée à réglementer l'ém-
migration et à en combattre les abus. Elle ne
sera malheureusement qu'un palliatif. Cette
émigration due à la misère, dit notre confrère
parisien, est la conséquence des difficultés
économiques où se débat l'Italie; M. Ebray
estime qu'une orientation nouvelle de sa po-
litique étrangère peut seule la faire cesser.

LES OFFICIERS FRANÇAIS EN ALSACE

On nous mande de Paris:
«Par ordre impérial, en date du 5 septem-
bre, le statutaire informe les fonctionnaires
de la guerre et de la police, qu'il ne sera plus
donné, sous quelque prétexte que ce soit, de
permissions de séjour aux officiers français,
originaires d'Alsace-Lorraine ou non, même
quand ils auraient des intérêts matériels à
surveiller.

«Jusqu'à ces temps derniers, le gouverne-
ment allemand donnait des permis d'entrée
et de séjour, parcimonieusement mesurés, il

en Angleterre que ce n'était plus mon
nom.

—Des sottises!
—Je voudrais savoir qui suis et comment
je m'appelle.

—Vous me faites, mon enfant, des ques-
tions singulières et que quelqu'un, sans dou-
te, vous assuérâtes.

—Non, personne.

—Tant pis, j'aimerais mieux que vous ne
fussiez que répéter une leçon... Et je suis fa-
chée... si vous me savez malheureuse, que
vous n'avez pas autre chose à dire. J'atten-
dais mieux de votre cœur.

Deux grosses larmes coulèrent le long des
joues du petit.

—Oh! c'est que, moi aussi, je suis bien
malheureux!

—De quoi?

Elle ouvrit les bras; il s'y jeta en sanglotant.
Isabel aussi il était ému. L'enfant en effet,
qu'il allait elle faire de lui maintenant.

—Quel serait sa destinée, à ce pauvre d'An-
gleterre?

—Que veux-tu murmurer-elle en l'embras-
sant et en essayant d'arrêter ses pleurs.

—Je voudrais avoir un père, une mère, un
pays pour de vrai!

Ce vœu, bien qu'exprimé d'une voix enrou-
ée, arrêta l'attendrissement d'Isabel.

Aussitôt, son orgueil se cabra. Elle se di-
sait, un moment auparavant:

«Quelle existence j'ai préparée à ce pauvre
être sur lequel je n'avais aucun droit!»

Tout à coup elle se dit:
«Mais, après tout, cette existence vaudra
bien, quoi qu'il arrive, celle qui attendait un
enfant trépassé!»

est vrai, aux officiers français ayant, soit par
héritage, soit par mariage, des propriétés en
Alsace-Lorraine. La seule condition qu'il y
mettait était que l'officier permissionnaire fût
visé par permission par l'autorité militaire
allemande de l'enlèvement et qu'il s'abstint de vi-
siter les terrains de manœuvres; mais, désor-
mais, aucun officier français ne pourra passer
en Alsace-Lorraine.

Voilà où en sont les choses après un long
quart de siècle de germanisation à outrance.
Avec une armée formidable, sous l'ombre pro-
tectrice de l'inoubliable grandpère, on a peur
du contact des Français avec les Alsaciens-
Lorrains. Mais si nous nationaux sont traités
en parias dans des provinces qui font, d'après
la légalité diplomatique, partie inté-
grante de l'empire allemand, pourquoi notre
gouvernement n'interdirait-il pas par justes
représailles, le séjour d'une zone de notre
territoire aux Allemands qui viennent espion-
ner et s'enrichir?—H.

UN DESIR BIEN NATUREL

Le roi Behanzin, dans sa résidence de la
Martinique, fume son calumet sans enthousiasme.
Le souverain décliné s'embête visible-
ment. Un esclavé essaie en vain de le faire
rire en lui chatouillant le bout du nez. Après
de lui, son jeune fils, excellent élève, termine
une version latine.

L'interprète, entrant.—Sire, une visite.

Behanzin, haillant.—Personnages officiels?

L'interprète.—Non pas... Des Parisiens de
passage à Fort-de-France et qui ont obtenu
l'autorisation de venir vous voir.

Behanzin.—Faites-les donc entrer.

(L'interprète introduit les visiteurs,
une jolie petite Parisienne et son
ami, qui, voyagent pour leur plaisir.)

L'interprète.—Madame, voici Behanzin pre-
mier, ancien roi du Dahomey, qui s'est consi-
tuté prisonnier après la prise d'Abomey.

(La petite Parisienne regarde curieuse-
ment le roi, qui la considère lui-même
avec des quinquets extrêmement
luisants.)

L'ami, à la petite femme.—Dis donc, il te
regarde d'un drôle d'air, tout de même.

La petite femme, amusée.—C'est vrai... Je
n'aurais pas à quoi il peut penser, mais ça ne
doit pas être ordinaire.

(Behanzin, silencieux et grave, continue
à braquer sur la petite femme des
regards ardents. Il se passe la langue
sur ses grosses lèvres détrempées, avec
une expression froce et satisfaisante
toute à la fois.)

L'ami.—En voilà un polisson!

La petite femme.—Le fait est qu'il me dé-
goûte, avec sa pantomime... Il est infect, ce
Behanzin.

L'interprète.—Madame a l'air de produire
sur le roi une certaine impression!

L'ami.—Je l'écoute... J'en ai assez, moi...
filons!

Le petit femme, à l'interprète.—Bites
donc, monsieur, nous partons, mais je ne se-
rais pas fâchée que vous disiez à Behanzin
qu'il n'est qu'un mal élevé.

L'interprète.—Bien, madame.

(Il explique la situation à Behanzin qui
part d'un éclat de rire énorme.)

Behanzin.—Comment! Ils ont cru qu'en vo-
yant cette petite blanche, j'ai eu l'idée de...
Ah! elle est bonne!

L'interprète.—Dame, je vous avoue que j'ai
eu aussi...

Behanzin.—Voilà comme on calomnie les
rois!... Et bien, dites-leur donc de ma part
qu'ils se sont trompés. Je n'avais aucun désir
intempestif, je suis trop bien élevé pour ça.

L'interprète.—Alors, pourquoi la regardiez-
vous avec ces yeux-là?

—Allez, William, et calmez-vous. Je serai
désolée d'avoir à vous mettre en pénitence.

L'enfant sortit en épongeant ses sanglots.

Isabel respira son flacon de sels, ouvrit sa
fenêtre à l'air frais du matin pour chasser l'é-
motion qui venait encore de lui mouiller les
yeux, déjeuna d'une tasse de thé et de quel-
ques Sandwichs, répara le désordre de ses
papiers, se fit accommoder par ses
femmes, dans son plus élégant déshabillé et
attendit.

—M. Thiers, se demandait-elle, viendra-t-
il lui-même, ou m'enverra-t-il son chef de ca-
binet? S'il vient lui-même, la semaine dernière
il serait venu—je suis sûre! S'il m'envoie
son chef de cabinet, ce sera un parlementaire:
il faudra négocier un mauvais affaire!

Quint au tribunal, son amant, elle avait plus
d'angoisses. Il ne fallait pas essayer de men-
tir, avec celui-là; l'unique ressource était
d'ensorceler l'homme et de persuader au
chef de parti qu'elle se faisait, au fond, l'in-
strument de sa fortune politique.

Comment? Elle cherchait elle trouverait
Avec des protestations éperdues, des caresses
enivrantes et toutes les habiletés de son
esprit, elle avait bien des chances.

Cependant, elle allait au miroir; la ban-
de de son costume d'appartement lui
paraissait assez pour dissimuler les ravages
de la nuit? Et, si elle avait à sortir pour aller
au petit entresol de la Chaussée-d'Antin, quel-
le toilette serait, ce jour-là, appropriée et
victorieuse?

Ce fut une ordonnance, à cheval, qui ap-
porta la réponse de la présidence: une lettre
écrite par un expéditionnaire:

«Le président de la République regrette
que ses occupations multipliées ne lui permet-

tent pas d'accorder à la princesse Sparaventi
l'audience qu'elle sollicite.

Elle pâlit. Quel congé et de quel rang, à
quel rang, elle était tombée!

Tout à l'heure elle se demandait encore si
le président ne viendrait pas lui-même; et elle
recevait, de la main d'un subalterne, ce re-
fus, froid et sec, de l'audience qu'elle avait
sollicitée.

C'était clair... et irrémédiable.

Et... l'autre, qu'allait-il répondre?

On lui apporta un petit paquet: c'étaient
toutes ses lettres, y compris la dernière;
plus la carte du tribunal, avec les trois lettres:
P. P. C. Et rien plus.

Oh! cette fois elle bondit, elle cria comme
si un fer rouge l'eût brûlée. La colère rem-
plissait la consternation. Que lui importait
maintenant sa beauté!

De nouveau, elle ferma les portes de sa
chambre, non plus pour cacher le bouleverse-
ment de ses traits, mais pour rugir en lion-
ne blessée à mort, pour exhaler sa révolte
contre la destinée, pour chercher des plans
de résistance, des combinaisons de ven-
geance.

On osa, pourtant, frapper à sa porte.

—Qu'il est là! Je ne veux voir personne!

—C'est M. le baron de Waldeck qui insiste
pour parler à Madame.

—Répondez que je ne reçois pas.

—C'est ce qu'on a dit à la porte; et M. le
baron a répliqué qu'il avait des ordres...

—Ca m'est égal.

—Qu'il attende!

—Qu'il attende et prévenez-le que ce so-
ra long!

(A suivre).

Behanzin.—Mais tout simplement parce
que j'en ai assez des côtelettes de mouton et
que j'aurais volontiers mangé un bifteck de
madame!

Phalène.

Les Précautions d'un Désespéré

Paris, 10 septembre.

M. Edmond Ledoux, un riche propriétaire,
agé de 65 ans, à qui ses immenses revenus
permettaient une existence des plus aisées,
venait de se suicider dans des conditions par-
ticulièrement tragiques. M. Ledoux habitait,
depuis quelques années, à Issy-les-Mouli-
neux, une superbe villa située rue de Che-
vreuse; il vivait là, seul, ne recevant jamais
personne, se bornant pour toute distraction à
relire les philosophes grecs. M. Ledoux, qui
avait pour la vie le plus souverain mépris,
avait manifesté plusieurs reprises son inten-
tion de se suicider; il a mis, hier, à exécution
son funeste projet, avec une énergie et un
sang-froid surprenants.

Après s'être enfoncé dans sa chambre, M.
Ledoux attacha à l'anneau de la suspension
une forte corde dont il mit la résistance à
l'épreuve. Sur que celle-ci ne casserait pas
sous son poids, il se dirigea alors vers un pe-
tit placard dont il ouvrit la porte et en retira
un flacon de laudanum qu'il examina atten-
tivement.

Après cet examen, il plaça au pied de la
corde une chaise sur laquelle il mit un ré-
volver chargé de six balles. M. Ledoux jeta
ensuite un dernier coup d'œil sur ces lu-
gubres préparatifs et, satisfait il écrivit au com-
missaire de police de la localité une courte
lettre dans laquelle il expliqua les causes de
son suicide.

La lettre terminée, il la plaça en évidence
sur un meuble et, avec un calme parfait,
monta sur la chaise, s'attacha la corde autour
du cou et se mit brusquement à vider le con-
tenu du flacon de laudanum. En même temps
d'un coup de pied il rejetait la chaise à quel-
ques pas et tandis que le corps commençait
à s'élever, il se déchargeait un coup de re-
volver en plein cœur.

Ce n'est que ce matin que le corps de cet
étrange désespéré a été découvert.—T.

LES ESPADRILLES DANS L'ARMÉE

Une Expérience en Manœuvres

La question de la chaussure pour les sol-
dats est une de celles qui sont toujours d'ac-
tualité. Toutes les puissances se préoccupent
d'y apporter des modifications, ou des
transformations, et bottes, brodequins ou
godolots continuent à avoir leurs partisans. Les
châssures ont été l'objet de maintes expé-
riences et leurs inconvénients et les hommes, à
la suite des marches forcées ou des fatigantes
manœuvres, continuent à avoir les pieds
meurtris et pour ressource le suif et tous les
autres préventifs ou adoucissants connus.

Pendant les manœuvres qui ont lieu et, dans
les dix-huit corps d'armée, le ministre de la
guerre prescrit des essais d'espadrilles ou
«chaussures de repos». Des groupes ont donc
été désignés à cet effet dans chaque corps
d'armée; dans le Xe corps, ce sont les trou-
pes de la 29e division.

Les espadrilles sont à forte semelle, solide-
ment renforcées au talon et au bout du pied
par un treillis en corde très serré, et pour-
vues de cordons d'attache larges et résistants
de façon à soutenir le talon et le cou-de-
pied.

Deux types d'espadrilles ont été mis en
service pour servir de champ d'expérience.

L'espadrille catalane qui pèse environ 650
grammes (les deux) et l'espadrille basquaise,
pesant 560 grammes, qui comporte une mince
semelle intérieure en cuir.

Les espadrilles ainsi mises en l'essai ne
doivent pas être considérées comme des chaus-
sures définitives.

—Allez, William, et calmez-vous. Je serai
désolée d

— Tant pis pour toi, mon garçon, lui dis-je, c'est à toi de faire parler Joseph, l'Italien. Qu'il nomme ses complices ou que tu les nommes, peu m'importe, mais il me faut, sinon, je te garde. Qui sait, après tout, si ce n'est pas toi qui as préparé l'expédition ?

La seconde entrevue entre les deux hommes fut particulièrement dramatique: Allorto obstina dans son silence. Tony le supplia et l'invectiva. Enfin, il finit par lui dire :

— Après les services que ma famille t'a rendus, ta conduite est infâme. Tu ne dois pas me laisser en prison quand tu sais bien que je ne suis pas coupable.

— Après tout, tu as raison, répondit Allorto. D'ailleurs, j'ai juré que je ne laisserais pas arrêter un innocent. Monsieur Goron, vous pouvez mettre Tony en liberté: il n'est pour rien dans l'affaire. En échange, je vais vous indiquer ne de ceux qui en étaient: le principal c'est le « Manchot ». Seulement, ne m'en demandez pas plus.

Le Manchot ? Ce n'était qu'un surnom et Allorto prétendait ne pas connaître le nom de cet homme; mais, avec un surnom, on trouve toujours dans le monde, patiemment et à l'ou-

rais. Il peut se faire, parfois, qu'on ait deux ou trois « Terreur des Batignolles » ou Nib du Blais, mais alors l'élimination est facile.

Quel était ce manchot ?

— Tiens dit un agent qui avait écouté le *aveur* d'Allorto, pendant que j'étais à la permanence, cette nuit, on a justement amené un *manchot* qui avait été arrêté dans une ruelle à la Chapelle.

Je descendis en toute hâte mes deux étages et courus au Dépôt, sachant bien qu'il n'avait pas une minute à perdre, attendu que le pluspart du temps, les individus arrêtés dans les rafles de ce genre ne restent pas longtemps en prison.

— Avez-vous, demandai-je au gardien-chef un manchot, arrêté dans une ruelle à la Villette ?

On chercha et presque aussitôt on me répondit :

— Nous n'avons plus votre homme, mais il était encore ici il y a quelques instants. Il vient de le mettre en liberté.

— J'allais me retirer en maugréant contre la malchance quand je m'entendis appeler par un gardien :

(A suivre.)